

Programme de la Formation

ECONOMIE DU PROJET - L'ECONOMIE DE LA CONSTRUCTION

DATE(S) ET LIEU(X)

Module	Dates	Lieux
Economie du projet	mardi 17 octobre 2017 au mercredi 18 octobre 2017	CFAA - 308 Avenue Thiers 33100 Bordeaux
	lundi 6 novembre 2017	CFAA - salle de Conférence - 308 Avenue Thiers 33100 Bordeaux

CONTEXTE GÉNÉRAL

La formation économie du projet s'inscrit dans la notion de diversification des pratiques et des responsabilités de l'architecte. En effet, l'économiste de la construction joue un rôle dans toutes les phases de la réalisation d'un bâtiment. Il est principalement chargé de l'estimation financière de celui-ci. Aujourd'hui, les opérations de construction, réhabilitation ou rénovation d'un bâtiment deviennent de plus en plus complexes du fait de l'évolution permanente des techniques et des réglementations. La maîtrise financière des études, de la réalisation et de l'exploitation de l'ouvrage est donc indispensable à l'acte de bâtir. De ce fait, la mission de l'économiste en construction s'effectue en étroite collaboration avec les architectes, les ingénieurs du projet et les entrepreneurs. Pour cela, l'ensemble des acteurs doivent comprendre et analyser le projet dans sa globalité afin d'établir l'étude technique et financière la plus pertinente. Ce travail exige un véritable dialogue au sein de la maîtrise d'œuvre et avec la maîtrise d'ouvrage pour que le projet soit traité de manière exhaustive.

OBJECTIF(S) - Voir les objectifs pédagogiques, développés dans chaque module

L'enseignement a pour objectif de mettre en évidence le poids des critères économiques dans le processus de conception du projet. Il s'agit d'identifier les mécanismes qui lient le coût et la conception, puis d'apprendre à mesurer les incidences de ces mécanismes sur le projet

PRISE EN CHARGE

Formations susceptibles d'être prise en charge, en fonction de votre situation :

SALARIÉS :

- **ACTALIANS** : Salariés des professions libérales [cliquer ici](#)

Ne faites plus l'avance des fonds : inscrivez vous le plus tôt possible pour obtenir une *subrogation* auprès d'Actalians et ne réglez que le surplus au CFAA.

SI LE LOGO LABEL BRANCHE ARCHITECTURE en haut à droite de ce document : formation labellisée par la Branche Architecture
La présence, en haut à droite de ce document, du logo Label Branche Architecture signifie que les conditions de prise en charge de cette action de formation labellisée sont décidées par la CPNEFP des entreprises d'architecture et mises en œuvre par ACTALIANS.

Modalités de prise en charge pour 2017 :

- Durée maximum de formation prise en charge : 18 jours
- Prise en charge des frais pédagogiques : 315€ / jour
- Prise en charge forfaitaire des salaires : 140€ / jour
- Prise en charge des frais annexes

SI LE LOGO ACTALIANS en haut à droite de ce document : action de formation référencée par ACTALIANS, dans le cadre du projet BIM
La présence, en haut à droite de ce document, du logo ACTALIANS signifie que les conditions de prise en charge de cette action de formation sont pour 2017 :

- Durée maximum de formation prise en charge : 12 jours
- Prise en charge des frais pédagogiques : 350€ / jour
- Prise en charge forfaitaire des salaires : 84€ / jour
- Prise en charge des frais annexes

- **FAFIEC** : Salariés des entreprises de l'informatique, de l'ingénierie et du conseil [cliquer ici](#)

LIBÉRAUX :

- **FIF PL** : Travailleurs indépendants et professionnels libéraux : [cliquer ici](#)

SI LE LOGO FORMATION CFAA + en haut à droite de ce document : Si le logo CFAA+ est apposé en haut à droite de ce document : Architectes ne faites plus l'avance des fonds, ne faites plus de demande préalable pour vos prises en charge, prenez contact avec le CFAA.

Inscrivez vous le plus tôt possible afin que le CFAA puisse obtenir la validation de votre avance de fonds. Valable si vous n'avez pas suivi de formation dans l'année, sur le thème concerné.

DEMANDEURS D'EMPLOI : le CFAA référencé sur le site "Aquitaine Cap Métier", alors appelez nous au 05 57 14 06 96.

N'HÉSITEZ PAS À NOUS CONTACTER POUR OBTENIR DES INFORMATIONS SUR LES DIFFÉRENTES POSSIBILITÉS DE PRISES EN CHARGE :

05.57.14.06.97 ou cfaa@le308.com

PUBLIC CIBLE

Architectes, collaborateurs d'architecte, Assistant à maîtrise d'ouvrage, économiste débutant de la construction...

MODALITÉS DE SUIVI ET D'APPRÉCIATION

Questionnaire de satisfaction à chaud

Module

Economie du projet

3 jours soit 21 heures de formation

Type : En inter-entreprise

DATE(S) ET LIEU(X)

Dates	Lieux
mardi 17 octobre 2017 au mercredi 18 octobre 2017, 09h00 - 12h30 / 13h30 - 17h00	CFAA - 308 Avenue Thiers 33100 Bordeaux
lundi 6 novembre 2017, 09h00 - 12h30 / 13h30 - 17h00	CFAA - salle de Conférence - 308 Avenue Thiers 33100 Bordeaux

OBJECTIF(S) PÉDAGOGIQUE(S)

- Identifier le contexte, les acteurs et l'environnement réglementaire, au regard de leurs dimensions économiques
- Analyser des budgets d'opération et des programmes, adéquation au programme et au site méthodes d'estimation du coût aux différents stades de développement du projet

FORMATEUR(S)

MOREAU FABRICE - Economie & Ingénierie du bâtiment

PROGRAMME

> PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Objectifs
Mission d'économie partielle

> L'ECONOMISTE

Missions, rôle
Intégré ou pas dans la structure de l'Architecte
Formation initiale
Rémunération
Responsabilité

> LES BUREAUX D'ÉTUDES TECHNIQUES EN PHASE ÉCONOMIE

Lesquels ? : Structure, fluides, acousticien, VRD, scénographe
Rôle : Apport technique
Mission : A quelle phase ? Complète, partielle
Rémunération
Responsabilité

> RAPPEL DES TÂCHES D'ÉCONOMIE DE L'ARCHITECTE DURANT UN PROJET

Marché Public (suivant la Loi MOP) : Concours, ESQ, APS, APD, PRO, DCE, ACT, EXE, DET
Marché Privé (Contrat type Ordre des Architectes) : ESQ, APS, APD, PRO, DCE, ACT, EXE, DET

> MÉTHODE

Analyse du contenu des contrats types et examen général des tâches économiques définies dans les contrats types.

> PHASE CONCOURS / MARCHÉS PUBLICS

Objectif : Compatibilité financière avec l'enveloppe financière du Maître d'ouvrage

Méthode : Analyse du programme et des pièces annexes

Analyse sommaire de l'enveloppe financière du Maître d'Ouvrage
Analyse du rendu à faire
Répartition des tâches entre les différents acteurs
Calendrier d'exécution des tâches

Chiffrage des travaux : Ratio à partir de prix constatés

Prise en compte d'éléments spécifiques : Nature du sol, VRD, équipements

Méthode de chiffrage des éléments spécifiques : Références similaires, références fabricant / constructeur, entreprises, revues et

sites Web

Rendu : Ajustement final

Estimation finale

Options – variantes

> PHASE ESQUISSE / MARCHÉS PUBLICS & PRIVÉS

Objectifs :

- Marché Public : examiner la compatibilité des solutions proposées avec l'enveloppe financière prévisionnelle

- Marché Privé : Remettre un prix sur esquisse pour obtenir l'affaire, Valeur de l'engagement vis-à-vis du Maître d'Ouvrage, Proposer au Maître d'Ouvrage un coût global de l'opération

Méthode / Suivant : Nature de l'opération

Nature du Maître d'Ouvrage

Délai

Rémunération ou pas

Nature des renseignements fournis (étude de sols, diag amiantes,...)

Niveau de précision demandé

Chiffrage des travaux : Ratios : Banque de données, analyse de données

Avant métré par ouvrage : Pris constatés sur des opérations similaires, fournisseurs, entreprises

Avant métré par lot

Solution mixte : ratio + avant métrés

Aléas : identification, étude géotechnique, gestion

Options, variantes

Chiffrage de l'opération globale (marché privé) : Coût des travaux

Coût frais annexes

Aléas

Coût global prévisionnel

> PHASE APS

MARCHÉ PUBLIC

Objectifs : Après esquisse : confirmation ou ajustement de l'estimation esquisse ou concours

En procédure directe : première estimation pour valider l'enveloppe budgétaire du maître d'ouvrage

Méthode : Analyse du rendu à fournir

Répartition des tâches entre les différents intervenants

Chiffrage des travaux : Méthode ratio

Méthode avant métrés pour ouvrages spécifiques

Analyse des écarts

Rendu : Estimation globale

Gestion des écarts financiers constatés (création d'options, de variantes)

Choix constructifs, remise en cause de certaines parties du projet

MARCHÉ PRIVÉ

Objectif : confirmation des prix de l'esquisse (peu d'intérêt du Maître d'Ouvrage pour cette phase, souvent inexistante)

Méthode : vérification des hypothèses

approfondissement de certains prix

vérification des aléas (Contraintes du terrain, fondations, contraintes du PC à déposer)

chiffrage des travaux

Rendu : estimation globale à valeur forfaitaire

> PHASE APD

MARCHÉ PUBLIC

Objectif : Rappel du contenu de la mission (Loi MOP), établir l'estimation définitive du coût prévisionnel des travaux par corps d'état

Engagement ferme du maître d'œuvre : avenant de maîtrise d'Œuvre

Acceptation ferme du projet par le Maître d'Ouvrage

Documents à remettre : Estimation par lot

Méthode : avant métrés par lot

vérification de toutes les contraintes

choix des matériaux

rôle important des BET suite à la conception technique

Chiffrage des travaux : option / variante

Rendu : Estimation détaillée par lot / fournir des justificatifs ?

MARCHÉ PRIVÉ

Phase souvent inexistante (le maître d'ouvrage a déjà arrêté le prix définitif lors de la phase APS).

> PHASE PRO

MARCHÉ PUBLIC

Objectif : Rappel du contenu de la mission (loi MOP)

Fixer le coût prévisionnel des travaux par corps d'état par avant métré

Permettre au Maître d'ouvrage d'estimer es coûts de l'exploitation de l'ouvrage

Méthode : Ajustement des demandes complémentaires

Vérification des estimations (entreprises, sondages)

Rendu : Mission de base (estimation détaillée par lot)

Mission EXE (bordereau quantitatif estimatif par lot)

MARCHÉ PRIVÉ

Confondu avec la mission DCE

> PHASE DCE

MARCHÉ PUBLIC / PRIVÉ

Objectif : Consultation des entreprises

Mode de consultation (AP, MAPA, ...)

Délai de réponse

Suivi de consultation (entreprises ayant retiré le dossier, relance, ciblage)

Méthode : Collecte des questions d'entreprises

Diffusion des estimations ?

Chiffrage des travaux : Vérification des coûts (sondage, présentation de l'estimation)

Traitement des erreurs du dossier

NB : L'aspect économique des phases ACT (analyse des offres en marché public et marché privé) et des phases BET sont développés dans la formation « Conduite de chantier ».

BULLETIN DE PRÉ-INSCRIPTION

A retourner par courrier complété et accompagné des éléments mentionnés dans les conditions générales de vente à :
CFAA - Centre de formation architectes et paysagistes aquitaine 308 Avenue Thiers 33100 Bordeaux
05.57.14.06.97 - cfaa@le308.com

FORMATION : ECONOMIE DU PROJET - L'ECONOMIE DE LA CONSTRUCTION

Module	Dates	Lieux
Economie du projet	mardi 17 octobre 2017 au mercredi 18 octobre 2017, 09h00 - 12h30 / 13h30 - 17h00	CFAA - 308 Avenue Thiers 33100 Bordeaux
	lundi 6 novembre 2017, 09h00 - 12h30 / 13h30 - 17h00	CFAA - salle de Conférence - 308 Avenue Thiers 33100 Bordeaux

Durée : 3 jours soit 21 heures

Places limitées à : 20

Date de clôture des inscriptions : 03/10/2017
(Inscription possible ultérieurement si session confirmée)

PARTICIPANT (Coordonnées personnelles)

Nom : **Prénom :**

A ne compléter que lors d'une première inscription ou en cas de modification

Adresse :

Code postal : **Ville :**

Date de naissance : **Téléphone :**

E-mail personnel : *(E-mail personnel obligatoire pour l'envoi de l'attestation de formation)*

Ancienneté dans l'entreprise : **Numéro de sécurité sociale :**

Diplôme d'Etat d'Architecte DE : Oui / Non **Architecte DPLG /HMONP :** Oui / Non

Numéro personnel National d'Architecte :

Activité du stagiaire :

Mode d'exercice :

- Architecte
- Architecte expert
- Artisan
- Assistant administratif, RH
- Chargé de communication, développement
- Collaborateur non architecte
- Dessinateur, concepteur graphiste...
- Économiste
- Ingénieur
- Maîtrise d'ouvrage publique
- Paysagiste concepteur
- Professionnel de l'aménagement et de l'urbanisme
- Programmiste, AMO
- Service technique des collectivités
- Autre :

- Demandeur d'emploi
- Fonctionnaire d'état
- Fonctionnaire des collectivités territoriales
- Libéral
- Salarié
- Autre :

Nom de l'organisme de prise en charge :

- ACTALIANS (OPCA-PL)
- AGEFOS PME AQUITAINE
- AGEFOS PME RÉUNION
- CONSTRUCTYS - OPCA de la construction
- CONSTRUCTYS Nouvelle Aquitaine
- CROA Limousin
- Direction Régionale Pole Emploi 31
- FAFIEC
- FAFSEA
- FIF PL
- OPCALIA
- OPCALIA AUVERGNE - RHONE-ALPES
- OPCALIA Nouvelle Aquitaine
- Pôle Emploi Bordeaux
- Pôle Emploi Bordeaux Bastide
- Pole emploi NA Service TCPF (86)
- Pole Emploi Nouvelle Aquitaine- PRGA
- POLE EMPLOI PTC Est Francilien
- Région Bretagne
- UNIFORMATION
- VOYAGIS
- Autre :

Prise en charge éventuelle de la formation :

- Fonds professionnels : Libéral
- Fonds professionnels : Salarié CPF
- Fonds professionnels : Salarié contrat pro
- Fonds professionnels : Salarié plan de formation
- Fonds propres
- Fonds publics
- Pôle emploi

Demande de subrogation : Oui / Non

ORGANISME / ENTREPRISE

Raison Sociale :

A ne compléter que lors d'une première inscription ou en cas de modification

Type d'entreprise : **Activité principale :**

Gérant(e) : **Fonction :**

Adresse :

Code postal : **Ville :**

Téléphone : **E-mail :**

Siret : **N° société d'architecture :** **Effectif dans l'organisme :**

ADHÉSION ANNUELLE			
	Organisme	30,00 € €
	Individuelle	30,00 € €
Module 1 : Economie du projet		21h / 3 jours	
Coût pédagogique	Plein tarif - avant prise en charge	1 050,00 € €
	Jeunes inscrits - avant prise en charge (Architectes inscrits depuis - de 3 ans / Paysagistes installés depuis - de 3 ans) (<i>Justicatif obligatoire</i>)	900,00 € €
	Demandeurs d'emploi - nous contacter (<i>Justicatif obligatoire</i>)	1 050,00 € €
Frais annexes	Frais d'organisation (<i>Obligatoire</i>)	60,00 € 60,00 €
TOTAL		 €

MODE DE PAIEMENT

Chèque Virement

En signant le bulletin d'inscription vous reconnaissez avoir pris connaissance des conditions générales de ventes joints.

DATE, SIGNATURE & CACHET

Conditions Générales de Vente

1. Organisation des stages :

Inter : organisation d'une formation catalogue dans nos locaux réunissant plusieurs participants d'entreprises différentes.

Intra : organisation spécifique pour un groupe de salariés de l'entreprise cliente dans ses locaux ou dans l'un de nos centres de formation

2. Modalités d'inscription :

Pour vous inscrire, il suffit de nous transmettre par courrier postal le bulletin d'inscription, rempli et signé par un décisionnaire (gérant, responsable de formation), accompagné du règlement. Tout tarif spécifique devra être confirmé par la production d'une attestation (adhésion FFP, adhésion à l'ordre...)

3. Convention / Attestations :

A réception de votre bulletin d'inscription et de votre règlement, nous vous adresserons : ? une convention ou contrat bilatérale de stage en double exemplaire dont l'un doit nous être retourné signé avant le début du stage.

Quelques jours avant le début du stage, le CFAA vous adressera par email une convocation confirmant les dates, les horaires, le lieu de formation, ainsi que les modalités pratiques d'accès.

Vous recevrez également dans certains cas un questionnaire d'évaluation pré-stage soumis par le formateur, que vous devrez retourner complété au CFAA, avant le début du stage, afin de garantir la qualité de celui-ci.

À l'issue du stage un questionnaire de satisfaction sera transmis par email au participant. Après réception du questionnaire qualité dûment rempli, l'attestation de formation, l'attestation de présence et les factures acquittées seront transmises par email au participant et/ ou à l'organisme à l'origine de l'inscription ; l'attestation de présence et de règlement du FIF PL sera également transmise aux stagiaires exerçant en mode libéral, excepté pour les formations CFAA+, destinées aux libéraux code NAF 7111ZA (qui ne demandent aucun dossier de prise en charge).

4. Tarification :

Le prix des stages correspond à ceux figurant sur nos bulletins d'inscription et nos supports de communication.

5. Modalité de paiements :

- Actions de formation de courte durée (inférieure ou égale à 15 jours de formation) : paiement intégral à l'inscription. En cas de règlement par chèque, l'encaissement de celui-ci se fera au début de la formation.

- Actions de formation de longue durée (supérieure à 15 jours) : un acompte égal à 30% du montant total de la commande doit être joint au bulletin d'inscription. La facturation du solde de la prestation interviendra au terme de l'action de formation et prendra en compte la déduction de l'acompte initial. Dans le cas de la mise en place d'une convention de paiement avec un Organisme Collecteur Agréé (OPCA, FIF PL, FAFIEC, ...), une copie de l'accord de prise en charge de l'action doit être jointe à la commande. La facturation sera émise directement à l'organisme concerné, suivant les conditions et à hauteur du montant de prise en charge par celui-ci. ?Le solde, excédant le montant pris en charge par l'organisme, sera versé par le Client lors de l'inscription. Dans l'hypothèse d'un abandon de la prise en charge totale ou partielle par l'organisme (annulation tardive par le Client par exemple), la facture sera alors adressée directement au Client.??

6. Modalité de règlement :

Le règlement englobe le coût pédagogique, les frais d'organisation du stage, ainsi qu'éventuellement, le cout d'adhésion annuelle au CFAA pour l'agence.

Mode de règlement :

Règlement par chèque : Le chèque doit être émis à l'ordre du CFAA, et joint à l'inscription. L'encaissement du chèque aura lieu à l'ouverture du stage.

Règlement par virement lors de l'inscription, selon les références bancaires suivantes :

RIB : BANQUE BP AQUITAINE CENTRE ATLANTIQUE / Code banque : 10907 / Agence : 00445 / N° compte 40011237490 / Clé RIB : 42

IBAN : FR76 1090 7004 4540 0112 3749 042 / BIC : CCBPFRPPBDX

Dans le cas de non prise en charge des frais de stage par Organisme Collecteur Agréé (OPCA, FIF PL, FAFIEC, ...), les conditions de vente s'appliqueront au Client et celui-ci s'engage à régler la totalité des factures concernées.

L'acceptation de nos offres, implique l'adhésion à nos conditions générales de vente et de règlement, lesquelles prévalent sur toutes conditions d'achat, sans dérogation écrite et expresse de notre part.

7. Report et annulation de stage :

Le CFAA se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler un stage, si le nombre de participants est insuffisant pour permettre sa conduite pédagogique. Le CFAA en informera le client dans les plus brefs délais et au minimum 10 jours calendaires avant le stage et proposera alors aux clients de nouvelles dates.

8. Annulation, report ou abandon en cours de stage :

En cas d'annulation de la session par le client :

plus de 15 jours calendaires avant le début du stage, aucune facture ne sera émise et le règlement ne sera pas encaissé.

moins de 15 jours calendaires avant le début de la session ou en cas d'absence totale ou partielle au cours du stage, ce dernier est payable en totalité.

Des rattrapages seront proposés sur la session suivante, dans la limite des places disponibles.

9. Droits d'auteur et de reproduction :

La copie, la transmission, l'exploitation et la diffusion totale ou partielle à un tiers des supports pédagogiques mis à disposition par le CFAA sont interdites. Toute infraction à cette règle pourra faire l'objet d'une procédure entraînant une demande de dommages et intérêts.

Prescription de sécurité et protection contre les accidents :

Dans le cas d'un stage dans nos locaux, les participants seront tenus de respecter les prescriptions de sécurité et du règlement intérieur.

10. Formation continue :

Tous nos stages sont imputables au titre de la formation continue suivant la législation en vigueur. Pour toutes journées complètes de stage dans les locaux du 308, les repas sont compris dans la prestation.